

Leader des études Outre-mer

Guadeloupe Guyane Martinique Maurice Mayotte Nouvelle-Calédonie Polynésie Réunion

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Etude sur l'iguane des Petites Antilles

Interviews d'acteurs institutionnels, socio-professionnels et de collectivités

Guadeloupe

Janvier 2021

Version finale

ETOM LDdom

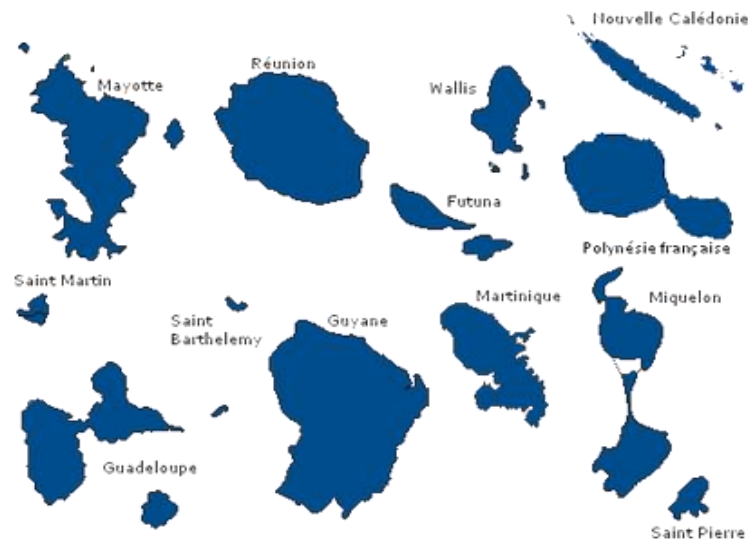
Leader des études Outre-mer

Le 1^{er} septembre 2020, LDdom a créé, avec trois autres instituts leaders sur leurs marchés, le réseau ETOM « *Etudes Outre-mer* ».

Tous nos consultants ont au moins 20 ans d'expérience des études Outre-mer.

Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à la Réunion, mais aussi à Maurice et à Madagascar.

le premier réseau d'instituts d'études Outre-mer.



10 interviews téléphoniques réalisées auprès des interlocuteurs suivants :

- **Acteurs institutionnels :**
 - **DEAL** : MELINA Laurent - Chargé de mission espèces marines
 - **DAAF** : LE COZLEER Marc - Inspecteur faune sauvage
 - **Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB)** : GUSTAVE DIT DUFLO Sylvie - Présidente
 - **Parc National de Guadeloupe (PNG)** : MUSQUET Mylène - Directrice adjointe
- **Acteur socio-professionnel :**
 - **Zoo de Guadeloupe** : DVIHALLY Paola - Vétérinaire
 - **Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG)** : JARDIN Léna - Chargée de mission
- **Collectivités territoriales :**
 - **Conseil Régional de Guadeloupe** : NANHOU Chantal - chef de projet biodiversité
 - **Conseil Départemental de Guadeloupe** : SADJAN Mélissa - Chargée des espaces naturels
 - **Commune de La Désirade** : TONTON Loïc - Maire
 - **Commune de St François** : DELORME Jérémy - Coordinateur de plan de conservation de la Pointe des Châteaux.



Le point sur la connaissance des deux espèces d'iguanes et leur statut associé	P 5
Connaissance des actions de conservation et d'interdiction mises en œuvre	P 11
Perception du niveau de connaissance et d'implication du grand-public	P 17
Réactions face aux mesures de mise à mort et de chasse de l'iguane rayé	P 22
Le point sur les appellations	P 27
En résumé	P 31

Le point sur la connaissance des deux espèces d'iguanes et leur statut associé



L'essentiel...

La présence des deux espèces d'iguanes est connue.

La localisation géographique de l'iguane des petites Antilles et son caractère d'espèce menacée sont aussi connus de la part des interlocuteurs :

- L'existence des deux espèces d'iguanes est bien connue.
- Le caractère menacé de l'iguane des petites Antilles est, lui aussi, bien connu.
- Les particularités physiques entre les deux espèces semblent être bien maîtrisées.
- La Désirade et les Ilets de Petite-Terre sont particulièrement mentionnés comme les lieux où l'on trouve l'iguane des petites Antilles.

Connaissance de l'existence des deux espèces d'iguanes

Avant de commencer, **saviez-vous qu'il y avait deux espèces d'iguanes en Guadeloupe ?**

Il y a, d'une part, l'iguane des petites Antilles qui est endémique des petites Antilles (il n'existe nulle part ailleurs) et, d'autre part, l'iguane rayé qui est un animal introduit par l'Homme, c'est-à-dire qu'il n'est pas originaire des Antilles.

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Connaissance du caractère menacé de l'iguane des petites Antilles

En fait, l'iguane des petites Antilles est une espèce en danger critique d'extinction, car il est notamment menacé par l'autre espèce d'iguane dont je vous ai parlé, l'iguane rayé, qui est un animal introduit par l'Homme.

Aviez-vous entendu parler de cela ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Connaissance des particularités entre les deux espèces d'iguanes

Savez-vous *faire la différence entre l'iguane rayé et l'iguane des petites Antilles* ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comment se différencient les deux espèces ?

Iguane rayé



- Rayures sur la queue
- De couleur verte
- Crête plus développée
- Ecailles plus pointues



Iguane des petites Antilles



- De couleur « vert-gris »
- Crête moins développée
- Mâchoire plus armée
- Cou plus gonflé

Lieux géographiques associés aux iguanes des petites Antilles

Savez-vous **où l'on trouve plus particulièrement ces iguanes** des petites Antilles dans l'archipel de Guadeloupe ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Un peu partout dans l'archipel de Guadeloupe	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En Guadeloupe continentale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A la Désirade	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sur les îlets de Petite Terre	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Aux Saintes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres : Basse Terre / Capesterre Belle Eau	4	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-

**Connaissance des actions de conservation et
d'interdiction mises en oeuvre**



L'essentiel...

Des interlocuteurs informés des actions de conservation ainsi que des interdictions relatives à l'iguane des petites Antilles :

- Les interlocuteurs déclarent tous être informés d'actions de conservation mises en oeuvre.
- Sont avant tout évoqués :
 - Suivi de la population d'iguane à La Désirade et Petite-Terre.
 - Mise en place d'une zone de protection de l'habitat à La Désirade.
 - Opération de capture / mise à mort de l'iguane rayé.
- Des interdictions associées sont aussi connues, notamment celles concernant la protection de l'habitat et de capture ou de tuer l'iguane des Petites Antilles.

De ce fait, l'iguane des petites Antilles bénéficie du statut d'espèce protégée, c'est pourquoi l'ONF développe des actions en faveur de sa conservation, avec un réseau de partenaires, dans le cadre d'un Plan National d'Actions.

Avez-vous déjà entendu parler d'actions en faveur de la conservation des iguanes des petites Antilles qui auraient déjà été mises en oeuvre ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Les actions spontanément mentionnées :

En premier lieu :

- Suivi de la population sur La Désirade et Petite Terre.
- Mise en place d'une zone de protection de l'habitat à la Désirade.
- Opération de capture / mise à mort de l'iguane rayé.

Ensuite :

- Sensibilisation du grand public (danger en cas croisement/iguane rayé) et plus particulièrement population de la Désirade.

Dans une moindre mesure :

- Projet de translocation de population d'iguanes des petites Antilles sur les îlets.
- Réseau de veille à La Désirade pour signaler l'introduction d'iguane rayé.
- Action de reconnaissance pour mieux distinguer les deux espèces.
- Formation sur la mise à mort de l'iguane rayé.
- Mesure dissuasive à l'embarcation de l'iguane rayé sur les bateaux qui font la traversée vers La Désirade à la gare maritime (disques sur cordage) et formation des agents à la détection des iguanes.
- Sensibilisation des jeunes dans les écoles.



Avez-vous entendu parler d'interdictions mises en place pour protéger l'iguane des petites Antilles ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	9	1	1	1	1	1	1	1	-	1	1
Non	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-

Les interdictions spontanément mentionnées :

En premier lieu :

- Pas le droit d'altérer son habitat
- Pas le droit de tuer l'animal
- Pas le droit de capturer l'animal

Dans une moindre mesure :

- Pas le droit de transporter l'animal (nid)
- Pas le droit d'altérer la zone de ponte
- Interdiction de relâcher un iguane rayé (obligation de destruction)
- Pas le droit de déranger l'animal



Les zones géographiques associées aux interdictions

Ces interdictions concernent **quels endroits en Guadeloupe ?**

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Toute la Guadeloupe	7	1	1	-	1	1	1	1	1	-	-
La Désirade	3	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Ilets de Petite Terre	3	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Capesterre Belle-Eau	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

(1) En attente



Perception du niveau de connaissance et d'implication du grand-public



L'essentiel...

Des avis partagés quant au niveau de sensibilisation et d'implication du grand-public en relation avec l'iguane des petites Antilles :

- Pour certains interlocuteurs, le grand-public sait qu'il existe un iguane originaire des petites Antilles, plus particulièrement la population de La Désirade ; d'autres font référence à un manque de sensibilisation de la part du grand-public sur le sujet.
- Comparé à d'autres espèces telles que les tortues marines, l'iguane des petites Antilles ne bénéficierait pas du même intérêt quant à sa protection de la part du grand-public.
- De fait, une démarche de sensibilisation plus impactante du grand-public se distingue parmi les actions efficaces les plus mentionnées (spontanément).

Selon vous, **le grand-public sait-il** qu'il existe une espèce d'iguane spécifiquement originaire des petites Antilles ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	4	-	1	-	1	1	-	-	-	1	-
Non	5	-	-	1	-	-	1	1	1	-	1
Ne sait pas	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Evocations spontanées :

OUI



Mais surtout concernant la population de La Désirade :

- Communication ciblée envers la population de la Désirade.
- Beaucoup de pédagogie « notre iguane à nous » (Commune de la Désirade).



NON



- Manque de communication.
- Manque d'information sur la différence entre les deux espèces d'iguanes.

Implication quant à la protection de l'iguane des petites Antilles en comparaison à celle des tortues marines

*Selon vous, est-ce que la protection de l'iguane des petites Antilles pourrait susciter le même intérêt, le **même soutien** dans la population que la protection des tortues marines, par exemple ?*

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	5	1	-	1	-	1	-	-	-	1	1
Non	5	-	1	-	1	-	1	1	1	-	-

Les raisons associées :



OUI



- Population consciente qu'il s'agit d'une espèce protégée.
- Population habituée à vivre avec les iguanes.
- Espèce locale unique à la Guadeloupe, qui suscite un sentiment de fierté.

NON



- Iguane des petites Antilles peu connu du grand public.
- Capital sympathie moins élevé que pour la tortue marine, notamment en raison de l'apparence physique (« pas beau »).
- Caractère emblématique de la tortue marine qui bénéficie d'une large couverture médiatique.

Les mesures spontanément mentionnées :

Avant tout :

- Protéger l'habitat contre les prédateurs (rats, mangoustes, chiens, chats).
- Poursuivre l'éradication d'espèces invasives, autoriser la chasse de l'iguane rayé.
- Sensibiliser de façon plus impactante le grand-public (insistance sur l'atteinte du seuil critique, du caractère urgent, de la nécessité d'actions à grande échelle pour la protection d'un patrimoine).

Et aussi :

- Préserver les espèces végétales consommées.
- Préserver les sites de ponte (Pointe des Colibris).
- Protection contre l'action de l'homme.
- Poursuivre le suivi de la population des iguanes.
- Davantage de contrôles des agents sur le territoire.
- Allouer davantage de moyens.
- Formation à la chasse de l'iguane rayé et proposition de récompense financière.



Réactions face aux mesures de mise à mort et de chasse de l'iguane rayé



L'essentiel...

- La mise à mort de l'iguane rayé (avec ou sans condition de valorisation) est jugée nécessaire par la majorité des interlocuteurs.
- L'attribution du statut d'espèce chassable à l'iguane rayé suscite des réserves de la part de certains, notamment en raison des risques de confusion entre les deux espèces.
- La classification de l'iguane rayé en « espèce exotique envahissante » de niveau 2 est majoritairement connue.
- Le caractère incitatif de cette mesure à lutter contre l'iguane rayé suscite des avis divers :
 - Certains interlocuteurs considèrent que cette classification les inciterait à envisager de prendre des mesures.
 - D'autres sont d'un avis contraire, car ils considèrent que la mise en oeuvre opérationnelle relève avant tout du rôle des acteurs de terrains.
 - D'autres enfin, n'ont pas d'idée sur la déclinaison opérationnelle de cette classification.

La protection de l'iguane des petites Antilles implique notamment de **mettre à mort des iguanes rayés** introduits lorsque l'on constate qu'ils sont **entrés sur le territoire des iguanes des petites Antilles** ; vous diriez que :

- 1- Mettre à mort des iguanes rayés **c'est nécessaire** pour protéger l'iguane des petites Antilles,
- 2- Mettre à mort des iguanes rayés **c'est nécessaire** pour protéger l'iguane des petites Antilles **à condition de les valoriser** (consommation de la viande et/ou utilisation du cuir)
- 3- L'on pourrait faire autrement et éviter de tuer l'iguane rayé.

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Réponse 1	5	1	1	-	-	1	-	1	1	-	-
Réponse 2	4	-	-	1	1	-	1	-	-	-	1
Réponse 3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-

(1) En attente

Que faudrait-il faire selon vous ?

- Les récupérer vivants et les remettre en Guadeloupe continentale car la vie de l'iguane rayé n'a pas moins d'importance.

Réactions / classification des iguanes rayés en espèce chassable

*L'iguane rayé est une espèce que l'on ne peut pas chasser dans les Antilles (alors que c'est le cas en Guyane, par exemple).
Pensez-vous qu'**attribuer le statut d'espèce chassable à l'iguane rayé serait une bonne idée pour favoriser sa destruction**
afin de préserver l'iguane péyi :*

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	6	1	1	1	-	-	1	1	-	-	1
Non	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
NSP	3	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-

(1) En attente

Pourquoi ?

Avant tout :

- Des confusions possibles entre les deux espèces lors de la chasse.

Et aussi :

- Des doutes sur l'intérêt pour la consommation de l'iguane rayé en Guadeloupe.

Connaissance de la classification de l'iguane rayé en « espèce exotique envahissante »

Saviez-vous que **l'iguane rayé est classé « espèce exotique envahissante »** de niveau 2 depuis le 7 juillet 2020, d'après l'article L411-6 du Code de l'environnement.

Cela signifie qu'il est strictement interdit de l'introduire sur l'ensemble du territoire.

De plus, les usages suivants sont aussi interdits : transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente / achat.

Cela signifie que les mairies auront la possibilité de détruire l'iguane rayé pour des motifs de sécurité, de sûreté ou de salubrité publique notamment. Le saviez-vous ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Oui	7	1	-	1	-	1	1	1	1	-	1
Non	3	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-

Sachant cela, **pourriez-vous envisager de prendre des mesures** pour lutter contre l'iguane rayé ?

Oui	3	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Non	3	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-
NSP	4	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-

- Des mesures qui relèvent davantage des acteurs qui interviennent sur le terrain.
- Absence d'idées sur d'autres actions à mener.
- Réfractaire à la mise à mort de l'iguane rayé (Commune de La Désirade).

Le point sur les appellations



L'essentiel...

- L'intérêt d'attribuer l'appellation « Iguane Péyi » à l'iguane des petites Antilles suscite des avis « plutôt » favorables.
- « L'iguane vert » et « l'iguane commun » sont les deux autres appellations les plus connues pour désigner l'iguane rayé.

Une nouvelle appellation pour l'iguane des petites Antilles ?

Afin de bien le distinguer l'iguane des petites Antilles de l'iguane rayé, il est envisagé d'appeler l'iguane des petites Antilles, « **l'iguane Péyi** », vous diriez que ce serait :

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg	Conseil Dept	Commune Désirade	Commune St. François
Une très bonne idée	3	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-
Plutôt une bonne idée	4	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Plutôt pas une bonne idée	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pas une bonne idée	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Ne sait pas	2	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-

Les raisons associées :

- Appellation jugée déjà claire.
- Interrogation de quel « péyi » l'on parle.
- Réticence à changer une appellation déjà connue.
- Caractère non exclusif à la Guadeloupe, on en trouve aussi à la Dominique.

D'autres suggestions de noms ? :

- Pour quelques-uns :
« *Iguane de la Désirade* ».
« *Iguane Antillais* ».

Connaissance des autres appellations associées à l'iguane rayé

Connaissez-vous d'autres noms, d'autres appellations pour désigner « l'iguane rayé » ?

	Global	ACTEURS INSTITUTIONNELS				ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS		COLLECTIVITES TERRITORIALES			
		DEAL	DAAF	CEB	PNG	Zoo de Guad	GPMG	Conseil Reg.	Conseil Dept.	Commune Désirade	Commune St. François
Non	3	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-
L'iguane (tout court)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'iguane vert	6	1	1	-	-	1	1	-	1	-	1
L'iguane commun	6	1	1	-	-	1	1	-	1	-	1
L'iguane à queue rayée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lézard	1			-	1		-				

Les interlocuteurs sont bien au fait de la problématique étudiée :

- La présence des deux espèces d'iguanes est connue de la part des interlocuteurs.
- La localisation géographique de l'iguane des petites Antilles et son caractère d'espèce menacée sont aussi connus.
- Les interlocuteurs sont informés des actions de conservation ainsi que des interdictions relatives à l'iguane des petites Antilles.
- Le statut « espèce exotique envahissante » de niveau 2 attribué à l'iguane rayé est largement connu.

Sur le principe, les interlocuteurs adhèrent plutôt aux mesures de contrôle de la population d'iguane rayé et de valorisation de l'iguane des petites Antilles. A ce titre, ils sont en phase avec le grand-public sur ces sujets :

- Majoritairement, les interlocuteurs adhèrent au principe de la mise à mort de l'iguane rayé et à l'adoption d'un statut d'espèce chassable le concernant.
- L'intérêt d'attribuer l'appellation « Iguane Péyi » à l'iguane des petites Antilles suscite des avis favorables sans faire l'unanimité.

Mais certains ont des difficultés à se projeter dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions de lutte contre l'iguane rayé (P26).

Des avis partagés quant au niveau de sensibilisation et d'implication perçu du grand-public en relation avec l'iguane des petites Antilles.



Leader des études Outre-mer

Guadeloupe Guyane Martinique Maurice Mayotte Nouvelle-Calédonie Polynésie Réunion



Notre équipe vous remercie

GUADELOUPE

LOT FARAUX
97139 ABYMES

GUYANE

7080 ROUTES DES
PLAGES
9 Lot Anse Du Mahury
97354 REMIRE-
MONTJOLY

MARTINIQUE

ZONE DE
GENIPA
97224 DUCOS

REUNION

4, BLD VAUBAN
97400 ST DENIS

NOUVELLE CALEDONIE

30 bis RUE DE LA
SOMME
NOUVELLE
CALEDONIE

POLYNESIE

CENTRE VAÏMA
Papeete
TAHITI

Coordination DOM : Daniel Ladieu 06.96.45.02.44 dladieu@etom-group.com